



# Le Bavard d'Upton

« Source de culture, source d'inspiration... »

810, rue Lanoie, Upton (Québec) J0H 2E0 • www.upton.ca



**Chalet des loisirs**  
812, place des loisirs

## Spectacles en plein air d'Upton



**LES TORRIEUX**  
**SPECTACLE DÉJÀ PASSÉ**  
5 juillet  
19 h 30  
*Les Torrieux*



12 juillet  
19 h 30  
*Duo Drivin*



**Retra**  
19 juillet  
19 h 30  
*Retra*

**ACTIVITÉS GRATUITES** En cas de pluie, les spectacles auront lieu au centre communautaire (885, rue Lanoie)

## RÈGLEMENT DE LA MUNICIPALITÉ D'UPTON RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

	Autorisé (selon l'horaire ci-dessus)	Entre 19 h et 23 h, tous les soirs, pour 15 jours (max.)	Entre 20 h et 6 h	Interdit en tout temps
Arrosage de la végétation	Entre 19 h et 23 h			
L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux par des asperseurs ou par des tuyaux poreux <b>SELON LES NUMÉROS CIVIQUES</b>	<b>Entre 20 h et 22 h</b> a) un jour où la date est un chiffre pair pour une habitation avec une adresse paire; b) un jour où la date est un chiffre impair pour une habitation avec une adresse impaire			
Ruissellement de l'eau, arrosage de la neige ou du pavage				X
Arrosage de nouvelles pelouses et nouveaux aménagements		X		
Remplissage d'une piscine			X	
Lavage d'automobiles	En tout temps, à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique			
Lavage des édifices (avec pistolet arroseur à fermeture automatique)	Du 1er avril au 1er juin et du 1er septembre au 1er octobre, sauf si travaux de construction			

**Pénalités:** Quiconque contrevient aux règles commet une infraction et est passible d'une amende de 100 \$ pour une première infraction. Dans le cas de récidives, les amendes peuvent atteindre 600 \$.

## CONSEIL MUNICIPAL



**Robert Leclerc**  
Maire



« Source de culture,  
source d'inspiration... »



**Mathieu Beaudry**  
Conseiller #01



**Barbara Beugger**  
Conseillère #02



**Éric Jodoin**  
Conseiller #03



**Claude Larocque**  
Conseiller #04



**Pierre Dufresne**  
Conseiller #05



**Kelly Huard**  
Conseillère #06

### COORDONNÉES:

**Bureau municipal:**  
810, rue Lanoie  
Upton (Québec) J0H 2E0  
Téléphone: 450 549-5611  
Télécopieur: 450 549-5045  
Courriel: [info@upton.ca](mailto:info@upton.ca)  
Site internet: [www.upton.ca](http://www.upton.ca)

### HEURES D'OUVERTURE:

**Bureau municipal:**  
Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30  
(Fermé de 12 h à 13 h)  
**Service de voirie:**  
Lundi au vendredi:  
horaire variable

## MOT DU MAIRE

Chers amis,

J'aimerais tout d'abord, au nom de l'ensemble du Conseil municipal, souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux résidents d'Upton. Nous espérons que vous vous plairez ici et que vous profiterez de la belle qualité de vie qui vous est offerte. Sachez aussi que vous pouvez consulter notre site Internet et notre page Facebook pour en savoir davantage.

Enfin, la chaleur est au rendez-vous, les activités estivales débutent : camp de jour, soccer, balle-molle, spectacles en plein air, etc. J'en profite pour remercier tous les bénévoles et tous les membres du personnel qui permettent le bon déroulement de toutes ces activités. Nous pouvons être fiers de notre dynamisme!

De plus, je souhaite vous informer qu'aux mois de juillet et d'août, les employés sont en période de vacances et que la Municipalité fonctionne avec des effectifs réduits. Certains travaux ne vont pas aussi rapidement que certaines personnes le désirent, mais tout devrait reprendre la cadence après le retour des vacances. Nous tenons à vous remercier de votre collaboration.

En terminant, je vous invite à vous laisser séduire par la beauté du site du Théâtre de la Dame de cœur, du Vieux-Moulin, du centre nautique ainsi que de la passerelle et du sentier pédestre, cet endroit est public. Profitez des joies du pique-nique en famille, des tables sont mises à votre disposition.

En vous rappelant d'être prudents, mais surtout, de profiter de chaque moment, les membres du conseil municipal et moi vous souhaitons à toutes et à tous, un bon été!

Robert Leclerc, maire



## SERVICES MUNICIPAUX

<b>France Desjardins</b>	Directrice générale et greffière -trésorière par intérim	<b>549-5611</b>
<b>Roger Garneau</b>	Directeur des travaux publics <a href="mailto:roger.garneau@upton.ca">roger.garneau@upton.ca</a>	<b>549-5611</b>
<b>Benoit Gauthier</b>	Directeur du Service de sécurité incendie <a href="mailto:benoit.gauthier@upton.ca">benoit.gauthier@upton.ca</a>	<b>549-5611</b>
<b>Service de l'urbanisme</b>	<a href="mailto:inspecteur@upton.ca">inspecteur@upton.ca</a>	<b>549-5626</b>
	Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire <a href="mailto:loisirs@upton.ca">loisirs@upton.ca</a>	<b>549-5619</b>
<b>SPA de Drummond</b>	Société Protectrice des Animaux de Drummond – <a href="mailto:info@spad.ca">info@spad.ca</a>	<b>819 472-5700</b>
<b>Séance du conseil</b>	Le premier mardi de chaque mois à 20 h au sous-sol du bureau municipal (sauf exception) <b>*Veuillez entrer par la porte arrière.</b>	

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal d'une assemblée publique de consultation tenue le **mardi 6 juin 2023** à 19h55 tenue à la salle du conseil située au 810, rue Lanoie, conformément à l'avis public du **18 mai 2023** et aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

L'assemblée est présidée par monsieur le maire Robert Leclerc.

Participent également à cette dernière, mesdames les conseillères Kelly Huard et Barbara Beugger et messieurs les conseillers, Pierre Dufresne, Claude Larocque, et Éric Jodoin

Monsieur le conseiller Mathieu Beaudry est absent.

Monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier, et Madame Sarra Ajengui greffière-trésorière adjointe sont également présents.

Monsieur le maire déclare la présente assemblée publique de consultation ouverte.

**Projet de règlement numéro 2023-361 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'autoriser les habitations multifamiliales isolées d'un maximum de 6 logements dans la zone 206 P.**

La présente assemblée publique de consultation porte sur l'adoption, par le conseil municipal, Projet de règlement numéro 2023-361 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'autoriser les habitations multifamiliales isolées d'un maximum de 6 logements dans la zone 206 P.

Monsieur le maire invite le directeur général et greffier-trésorier à présenter le projet du règlement numéro 2023-361.

Le directeur général et greffier-trésorier présente et explique le projet de règlement adopté par le conseil municipal ainsi que les dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

À la suite des informations communiquées par le directeur général, monsieur le maire invite les gens présents à formuler leurs questions concernant ledit projet.

## Période de questions :

Aucune question

## Clôture de l'assemblée

La consultation est maintenant terminée, monsieur le maire clôt la présente assemblée à 20h00.

Robert Leclerc  
Maire

Nabil Boughanmi  
Directeur général et  
greffier-trésorier

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le **mardi 06 juin 2023 à 20h00** en salle du conseil situé au 810, rue Lanoie conformément à l'avis public donné à cet effet, à laquelle séance sont présents :

Mesdames les conseillères : Kelly Huard  
Barbara Beugger

Messieurs les conseillers : Pierre Dufresne  
Claude Larocque  
Éric Jodoin

Monsieur le conseiller, Mathieu Beaudry est absent

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Leclerc.

Monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier et madame Sarra Ajengui, greffière-trésorière adjointe, sont également présents.

## 1. Ouverture de la séance

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte.

## 2. Administration générale

### 2.1 Adoption de l'ordre du jour

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 06 juin 2023 et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Barbara Beugger

Et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis :

### Ordre du jour

#### 1. Ouverture de la séance

#### 2. Administration générale

2.1 Adoption de l'ordre du jour;

2.2 Adoption – Procès-verbal;

2.3 Comptes à payer;

2.4 Dépôt - État des activités financières;

2.5 Dépôt du registre de dons et commandites;

2.6 Fin congé sans Solde - Mme Claudia Lavallée – greffière adjointe;

2.7 Libération retenue - paiement à Tessier Récréo-Parc;

2.8 Demande de commandite – Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton (OHMA);

2.9 Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

2.10 Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

2.11 Autorisation de signature - Entente de transition;

2.12 Séance d'échange et d'information : « Rôles et responsabilités des élu(e)s et gestionnaires municipaux »;

2.13 Octroi de mandat pour le comblement du poste de directeur(trice général(e) et greffier(e)-trésorier(ère);

2.14 Collectif de signataires élus concernant la dénonciation d'actions d'intimidation au sein de l'appareil municipal – Appui.

#### 3. Sécurité publique

3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de mars et dépôt des prévisions d'achat pour le mois d'avril 2023;

3.2 Autorisation de signature - renouvellement de l'abonnement au portail Rezilio Manger - Années 2023-2025;

3.3 Amendement No. 2 à l'entente de service aux sinistrés entre la municipalité d'Upton et la société canadienne de la Croix-Rouge « SCCR »;

3.4 Mise à jour - Portail Rezilio Manager.

#### 4. Transport

4.1 Génératrice - Contrat d'entretien annuel;

4.2 Démission du Chef d'équipe du service des travaux publics;

4.3 Entérinement de l'embauche de M. Benoit Gauthier à titre de Chef d'équipe temporaire du Service des travaux publics;

4.4 ~~Embauche de Frédéric Bernier à titre de Chef d'équipe au Service des travaux publics;~~

4.5 Embauche d'un journalier- Saisonnier au service des travaux publics;

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

4.6 Contrat de déneigement et déglacage avec le ministère des Transports (Rang de la Chute, rue Lanoie, rue St-Éphrem et rang de la Carrière);

4.7 Octroi du contrat de gré à gré relatif aux travaux préparatoires pour la reconstruction du trottoir sur la rue Saint-Éphrem;

4.8 Octroi du contrat de gré à gré à « les Entreprises Bourget » pour un ajout de traitement de surface simple et scellant protecteur sur la rue des Érables;

4.9 Mandat de service professionnel en ingénierie - « Groupe Civitas ».

## 5. Hygiène du milieu

5.1 Ajustement de prix – Travaux de mise à niveau de l'usine de filtration et de distribution de l'eau potable;

5.2 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement;

5.3 Adoption du projet de règlement numéro 2023-362 modifiant le règlement numéro 2020-331 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité;

5.4 Octroi d'un contrat pour services professionnels - Recherche de fuites sur les conduites d'aqueduc du réseau de la municipalité;

5.5 Octroi d'un contrat pour services professionnels - Vérification des débitmètres 2023;

5.6 Autorisation du paiement – Décompte progressif et acceptation des travaux;

5.7 Signature de protocole des mesures d'urgence pour les réserves d'eau.

## 6. Santé et bien-être

### 7. Aménagement, urbanisme et développement

7.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois d'avril 2023;

7.2 Demande de dérogation mineure : 2023-04 : 611, rang de la Carrière – Lot 1 959 844 – Zone 206-P portant sur l'orientation du revêtement extérieur pour les constructions projetées du secteur D de la phase 1;

7.3 Demande de dérogation mineure : 2023-05 : 1125, rang 21. – Lot 1 957 395 – Zone 503 portant sur la construction d'une piscine creusée en cour avant;

7.4 Demande de dérogation mineure : 2023-06 : 611, rang de la Carrière – Lot 1 959 844 – Zone 206-P portant sur la largeur de l'allée du stationnement projeté;

7.5 Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

7.6 Adoption du second projet de règlement numéro 2023-361 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'autoriser les habitations multifamiliales isolées d'un maximum de 6 logements dans la zone 206 P;

## 8. Loisirs et culture

8.1 Prévision des dépenses du service des loisirs pour le mois de juin 2023;

8.2 Démission de Mme Jessica Boutin, Coordonnatrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire;

8.3 Demande d'appui financière – Frais Camp de jour;

8.4 Dépôt du procès-verbal de correction – Résolution 181 05 2023 - Emplois d'été 2023 - Embauche du personnel – Budget;

8.5 Demande de partenariat pour le Relais pour la vie de la région d'Acton 2023 – Société canadienne du cancer;

8.6 Demande d'autorisation de passage – Fondation Charles-Bruneau;

8.7 Demande de gratuité pour la location de chalet de loisirs de l'école de la Croisée;

8.8 Demande de gratuité pour la location de la salle communautaire de l'école de la Croisée;

8.9 Nomination d'un comité culturel;

8.10 Octroi de mandat de service professionnel pour l'élaboration de la politique culturelle et son plan d'action;

8.11 Nomination d'une représentante pour le soccer – 2023;

8.12 Préposés aux analyses d'eau pour les jeux d'eau pour l'année 2023;

## 9. Affaires diverses

## 10. Période de questions

## 11. Clôture de la séance

Les sujets énumérés aux points 4.4, 8.9 et 8.10 sont retirés

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

### 2.2 Adoption – Procès-verbal

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 02 mai 2023 et déclare en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Pierre Dufresne

IL EST RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 02 mai 2023

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

### 2.3 Comptes à payer

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Éric Jodoin

Il est résolu d'accepter la liste des comptes à payer du mois de juin 2023 pour une somme de 471 929,26 \$ et d'entériner les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 63 885,44 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

### 2.4 Dépôt - État des activités financières et des deux états comparatifs prévus à l'article 1764.4 du Code municipal du Québec

Le directeur général et greffier-trésorier dépose l'état des activités financières en date du 6 juin.

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le directeur général et greffier-trésorier dépose deux états comparatifs semestriels.

### 2.5 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec et à l'avis public donné le 29 mai 2023, le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport financier 2022 et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022 de la Municipalité.

### 2.6 Dépôt du registre de dons et commandites

Le registre de dons et commandites remis selon la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## 2.7 Fin congé sans solde de la greffière adjointe

ATTENDU la résolution numéro 325-11-2022 autorisant un congé de longue durée sans solde de Mme Claudia Lavallée Greffière adjointe;

ATTENDU QUE le congé sans solde a expiré le 1er mai 2023;

CONSIDÉRANT la demande de Mme Claudia Lavallée, greffière adjointe, de prolonger son congé jusqu'au 6 juin 2023;

ATTENDU QUE Mme Claudia Lavallée souhaite revenir en raison d'une journée par semaine en support au greffe, et ce, à partir du 7 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Barbara Beugger appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le retour de Mme Claudia Lavallée à son poste de greffière adjointe à compter du 7 juin 2023

QUE ce conseil accepte la demande de Claudia Lavallée de réduire sa charge de travail à 7 heures indéfiniment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

## 2.8 Libération de la retenue - paiement à Tessier Récré-Parc

ATTENDU QUE la facture no 32941 reçue de Tessier Récré-Parc en date du 19 juillet 2021 au montant de 201 217,99 \$, taxes incluses;

ATTENDU QU'une retenue de 5 % sur le montant total de la facture qui représente 10 060,90 \$ a été appliquée;

ATTENDU QUE la retenue est appliquée pour mettre la dernière main à certaines réparations sur le module de jeu;

ATTENDU la recommandation du service des travaux publics de débloquer la retenue de 10 060,90 \$ puisque tous les préparatifs sont complétés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin appuyé par Claude Larocque

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise Mme Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe à effectuer le paiement de 10060,90 \$ à l'entreprise Tessier Récré-Parc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

## 2.9 Demande de commandite – Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton (OHMA)

CONSIDÉRANT l'office d'habitation de Maskoutains et d'Acton (OHMA) a pour mission d'administrer, de développer et d'offrir, selon les normes de la SHQ (Société d'habitation du Québec), des logements de qualité pour des personnes à revenu faible ou modeste;

CONSIDÉRANT QUE l'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton (OHMA) situé au 368 rue BERNARD Upton désire que la municipalité fasse don d'un ordinateur (tour, écran et clavier);

CONSIDÉRANT cet ordinateur sera installé dans la salle communautaire de l'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton (OHMA) installation Upton. Ainsi, tous les résidents y auraient accès.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU

QUE la municipalité accepte d'offrir à l'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton (OHMA) un ordinateur (tour, écran et clavier).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

## 2.10 Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

CONSIDÉRANT QUE les 28, 29 et 30 septembre prochains se tiendra le congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT LES frais d'inscription de 9450,00 \$, plus les taxes applicables, par personne pour les municipalités membres de la FQM;

CONSIDÉRANT QUE l'inscription de sept (7) élus est prévue au budget de l'exercice financier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU

QUE soient inscrits mesdames Barbara Beugger et Kelly Huard ainsi que messieurs Robert Leclerc, Claude Larocque, Pierre Dufresne, Éric Jodoin et Mathieu Beaudry en tant que participants au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités;

QUE les frais d'inscription, les frais d'hébergement et les frais inhérents à cette activité soient acquittés par la Municipalité sur présentation des pièces justificatives et selon la réglementation en vigueur visant le remboursement de ces frais.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

## 2.11 Autorisation de signature - Entente de transition

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 105-04-2022, le conseil a autorisé l'embauche de Monsieur Nabil Boughanmi à titre de directeur général et greffier-trésorier, à compter du 19 avril 2022, le tout selon les modalités décrites dans son contrat de travail ;

ATTENDU la décision du départ de Monsieur Nabil Boughanmi de son poste de Directeur général à la municipalité d'Upton ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite assurer la cohérence, la cohésion et la continuité de la gestion de la municipalité d'Upton et que le départ de monsieur Nabil Boughanmi n'entraînera aucune complication dans l'administration et les services offerts aux citoyens ;

ATTENDU QUE les parties désirent consigner à la présente entente les modalités de fonctionnement durant la période de transition de la direction générale ;

ATTENDU QUE les deux parties se sont entretenues afin d'assurer une bonne transition et de permettre un soutien administratif au futur directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité d'Upton ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du projet d'entente et que tout semble conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Claude Larocque

ET RÉSOLU :

QUE le maire monsieur Robert Leclerc ou en cas d'absence ou d'empêchement, la mairesse suppléante madame Barbara Beugger soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet;

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

D'AUTORISER monsieur Nabil Boughanmi à procéder à l'affichage du poste de directeur général et greffier-trésorier et à accompagner le comité RH afin de procéder à la sélection et aux entrevues des candidats retenus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

## 2.12 Séance d'échange et d'information : « Rôles et responsabilités des élu(e)s et gestionnaires municipaux »

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) veille à la bonne administration du système municipal, dans l'intérêt des municipalités et de leurs citoyens.

ATTENDU QUE le ministère met à la disposition des élus municipaux un ensemble d'outils pour mieux les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions, dans le respect de leur autonomie.

ATTENDU QUE le ministère s'engage, au moyen d'un courriel envoyé le 19 avril 2023 à la municipalité, à offrir aux élus une séance d'échange et d'information gratuite en présentiel en abordant les sujets les plus importants tels que les « Rôles et responsabilités des élus fonctionnaires »

ATTENDU QUE le ministère exige qu'une résolution soit adoptée par le conseil pour confirmer leur intérêt pour ce type de rencontre;

ATTENDU QUE la formation sur les « Rôles et responsabilités des élu(e)s » est un atout indéniable pour tous les élu(e)s municipaux ;

ATTENDU QUE la formation fait découvrir le système municipal québécois, ses lois et ses règlements et de parcourir les rôles de l'élu(e), ses fonctions, ses devoirs et ses responsabilités ainsi que les rôles et responsabilités des gestionnaires de la municipalité en plus du fonctionnement du Conseil municipal, les procédures de séance et les mécanismes de prise de décision.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU :

QUE les élus(es) de la municipalité d'Upton confirment leur intérêt à rencontrer l'équipe de la Direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation lors d'une séance d'échange et d'information.

QUE tous les membres du conseil municipal manifestent leur intérêt à suivre, notamment, une activité de développement sur « Rôles et responsabilités des élus(es) et gestionnaires municipaux »

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

## 2.13 Octroi de mandat pour le comblement du poste de directeur (trice) général(e) et greffier(e)-trésorier(ère)

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro XXX-06-2023 adoptée le 06 juin 2023 le conseil municipal a autorisé monsieur Nabil Boughanmi à procéder à l'affichage du poste de directeur général et greffier-trésorier et à accompagner le comité RH afin de procéder à la sélection et aux entrevues des candidats retenus.

ATTENDU la proposition l'offre de services numéro 139 déposée par « Wiris Communication » en date du 5 juin 2023 relatif à l'optimisation du profil pour fins de sélection de la direction générale et l'analyse des candidatures,

ATTENDU l'offre de service de « Wiris Communication », visant à répondre aux objectifs suivants :

## ÉTAPES DU MANDAT

## ESTIMÉ DES COÛTS

➤ Analyse des curriculum vitae et tri des candidatures.....	300 \$
➤ Présentation au comité de sélection du choix des candidatures retenues pour les entrevues.....	300 \$
➤ Construction de l'outil d'évaluation pour les entrevues .....	300 \$
➤ Appui au comité à titre d'expert aux pré-entrevues téléphoniques .....	300 \$
➤ Appui au comité à titre d'expert aux entrevues (par candidat).....	500 \$
➤ Préparation du projet d'étude (exercice pratique) et les documents à fournir aux candidats : .....	2 500 \$
- Préparation de l'exercice pratique	
- Avis d'ingénieur	
- Plan du réseau municipal...	
- Devis technique, estimé des coûts ...	
- Modèle de réflexions écrite	
➤ Évaluation de la capacité du candidat à gérer (par candidat) les différentes étapes de déroulement d'un projet d'immobilisation municipal. ....	500 \$
➤ Évaluation de la capacité du candidat à (par candidat) communiquer et à présenter son projet de réflexion écrite au comité de sélection (RH) .....	500 \$/candidat
➤ Présentation des évaluations au comité et aide à la prise de décision .....	Inclus
➤ Recommandation des candidatures .....	300 \$
➤ Rétroaction aux candidats évalués.....	Inclus
<b>Total pour une entrevue de sélection avec le comité .....</b>	<b>5 500 \$</b>
<b>TPS (5%) .....</b>	<b>275,00 \$</b>
<b>TVQ (9.975%) .....</b>	<b>548,63 \$</b>
<b>TOTAL (\$).....</b>	<b>6 323,63 \$</b>

ATTENDU les recommandations du directeur général ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Claude Larocque

ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

DE RETENIR les services de « Wiris Communication » afin de réaliser un mandat d'analyse, d'accompagnement et de recrutement pour un poste directeur général et greffier-trésorier, le tout, selon l'offre de services numéro 139 déposée par « Wiris Communication » en date du 2 juin 2023 dont copie est annexée à la présente pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE le directeur général soit, et il est par les présentes, autorisé à enclencher les démarches nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

QUE le conseil municipal autorise le directeur général, ou en cas d'absence ou d'empêchement, la greffière-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Upton, les documents afférents à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

## 2.14 Collectif de signataires élus concernant la dénonciation d'actions d'intimidation au sein de l'appareil municipal - Appui

ATTENDU QU'un élu de la municipalité de Wickham, monsieur Ian Lacharité, a démissionné de son de maire en mars dernier ;

ATTENDU QU'un collectif d'élus signataires a publié une lettre ouverte le 24 mars 2023 afin de dénoncer les actes d'intimida-

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

tion et de violence vécus par les élus et les fonctionnaires municipaux du Québec ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité d'Upton appuie la dénonciation des actes d'intimidation et souhaite affirmer qu'elle supporte cette démarche issue du collectif de signataires ;

ATTENDU QUE la dénonciation des actes répréhensibles concerne tous les citoyens, élus et fonctionnaires municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU :

D'APPUYER le collectif de signataires élus afin de dénoncer les actes d'intimidation à l'endroit des élus et des fonctionnaires municipaux ;

D'INVITER tous les citoyens, les fonctionnaires et les acteurs du milieu à contribuer à la préservation d'un environnement de vie en dénonçant les actes d'intimidation ou répréhensibles dont ils pourraient être témoins, afin de favoriser un environnement de vie dans lequel chacun peut jouer son rôle sans vivre dans la peur de menaces et de représailles ou dans la violence ; et

DE TRANSMETTRE la présente résolution aux municipalités des MRC des Maskoutains, de Drummond et d'Acton, à la municipalité de Wickham, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

### 3. Sécurité publique

#### 3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de mai 2023 et dépôt des prévisions d'achat pour le mois de juin 2023

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport du Service de sécurité incendie, pour le mois de mai 2023 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de juin 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU d'approuver, pour le mois de mai 2023, un budget de 2 500 \$, plus les taxes applicables, pour le service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

#### 3.2 Autorisation de signature - renouvellement de l'abonnement au portail Rezilio Manager - Années 2023-2025

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton s'est dotée, en conformité des exigences légales applicables, d'un Plan en matière de sécurité civile et de mesures d'urgence permettant la tenue d'interventions lors de sinistres survenant sur le territoire municipal ;

ATTENDU QU'il est essentiel, afin d'assurer une protection civile adéquate en pareilles circonstances, de maintenir l'accompagnement professionnel et la fourniture d'un soutien technique d'une firme externe spécialisée ;

ATTENDU QUE depuis la création de tel plan, la firme Rezilio Technologie, anciennement Prudent Groupe Conseil, est partenaire de la Municipalité d'Upton, en offrant tels accompagnement et soutien ;

ATTENDU QUE l'entente antérieure est échue depuis le 31 mai 2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton a reçu une proposition de service pour le renouvellement de son abonnement au portail REZILIO pour une période de 36 mois du 1er juin au 31 mai 2026 ;

ATTENDU la formule et le coût d'abonnement suivants :

Description	Inclusion	Tarif annuel 2023	Tarif annuel 2024	Tarif annuel 2025
Abonnement REZILIO Manager, forfait Standard	Portail de sécurité civile • 20 utilisateurs	1 658,80 \$	1 725,15 \$	1 794,16 \$
Durée de 36 mois				
Période du 1 <sup>er</sup> juin 2023 au 31 mai 2026				
Total (taxes en sus)		1 658,80 \$	1 725,15 \$	1 794,16 \$
Services supplémentaires à la demande	Utilisateur supplémentaire	71,40 \$	71,40 \$	71,40 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général, ou en cas d'absence ou d'empêchement, la greffière-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Upton, l'entente de renouvellement du portail Rezilio Manager pour les années 2023, 2024 et 2025 d'une somme répartie annuellement comme suit :

- \* 1 658,80 \$ Tarif annuel 2023
- \* 1 725,15 \$ Tarif annuel 2024
- \* 1 794,16 \$ Tarif annuel 2025

Services supplémentaires.....71,40 \$/ Utilisateur supplémentaire à la demande

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

#### 3.3 Amendement No. 2 à l'entente de service aux sinistrés entre la municipalité d'Upton et la société canadienne de la Croix-Rouge « SCCR »

ATTENDU QUE la municipalité d'Upton et la société canadienne de la Croix-Rouge « SCCR » ont conclu une entente de service aux sinistrés entrée en vigueur en date du 10 juin 2019, laquelle fut modifiée par les Parties via l'Amendement #1 entré en vigueur en date du 10 juin 2022 ;

ATTENDU QUE l'Entente conclue entre la municipalité et la SCCR du Québec arrivera à échéance le 10 juin 2023 ;

ATTENDU QUE l'article 7.4 de l'Entente prévoit qu'elle peut être modifiée par le consentement mutuel et écrit des Parties ;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'article 7.1 de l'Entente afin de reporter la date de fin de l'Entente ;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'article 7.2 de l'Entente afin d'assujettir tout renouvellement de l'Entente au consentement des Parties ;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'article 10.1 de l'Entente afin de préciser les modalités financières de l'Entente pour l'année 2023-2024 ;

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU l'avis de contribution envoyé par « SCCR » à la municipalité relatif à l'Entente de Services aux sinistrés, couvrant la période de Juin 2023 à Mai 2024, au montant de 475,80 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Barbara Beugger, appuyé par Éric Jodoin

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE soient autorisés monsieur Robert Leclerc, maire et monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité l'amendement No. 2 à l'entente de service aux sinistrés entre la municipalité d'Upton et la société canadienne de la Croix-Rouge « SCCR »

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

## 3.4 Mise à jour - Portail Rezilio Manager

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L. R. Q., c. S<sup>o</sup>2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE le conseil municipal d'Upton reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de mettre à jour la plateforme Rezilio;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Claude Larocque

ET RÉSOLU :

QUE soit revue la mise à jour de la liste des utilisateurs sur le portail Rezilio Manager;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres des utilisateurs au portail Rezilio Manager :

- Nabil Boughanmi,.....Administrateur
- Sylvia Ouellette,.....Administratrice
- Émilie Hébert .....Administratrice
- Sarra Ajengui,.....Administratrice
- Claudia Lavallée,.....Utilisateur
- Benoit Gauthier, .....Utilisateur
- Alexandre Landry .....Utilisateur
- Roger Garneau .....Utilisateur
- Patrick Laprise.....Utilisateur
- Barbara Beugger .....Utilisateur
- Kelly Huard .....Utilisateur
- Robert Leclerc.....Utilisateur
- Mathieu Beaudry.....Utilisateur
- Pierre Dufresne.....Utilisateur
- Claude Larocque.....Utilisateur
- Éric Jodoin.....Utilisateur

QUE cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le comité utilisateurs au portail Rezilio Manager.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

## 4. Transport

### 4.1 Génératrice - Contrat d'entretien annuel

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer l'entretien annuel de la génératrice de la station de pompage des eaux usées située à la Station Saint-Ephrem;

ATTENDU QU'il y a lieu de confier un mandat d'entretien annuel incluant le changement d'huile, des filtres

ainsi qu'une inspection complète de l'équipement;

ATTENDU QUE l'entreprise Drumco Énergie a soumis une proposition de services au montant de 594,49 \$, incluant taxes;

ATTENDU QUE ledit contrat se renouvelle automatiquement chaque année avec une augmentation équivalente à l'indice des prix à la consommation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU :

QUE soit accordé le contrat de service d'entretien annuel pour la génératrice installée au 963, rue Lanoie, à l'entreprise Drumco Énergie au montant de 517,08 \$, plus taxes applicables, tel que montré sur la proposition 5495611 du 2 mai 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

### 4.2 Démission du Chef d'équipe du service des travaux publics

ATTENDU demande de M. Patrick Laprise en date du 23 mai 2023 de démissionner du poste de chef d'équipe au service des travaux publics et de demeurer au sein de l'équipe des travaux publics de la Municipalité d'Upton à titre de journalier;

ATTENDU la lettre de démission de monsieur Patrick Laprise, reçue le 1er juin 2023, à titre de chef d'équipe au service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Éric Jodoin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte la démission de monsieur Patrick Laprise de son poste de chef d'équipe au service des travaux publics et lui souhaite le meilleur des succès dans ses projets;

QUE ce conseil entérine l'affichage du poste de chef d'équipe au service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

### 4.3 Entérinement de l'embauche de M. Benoit Gauthier à titre de Chef d'équipe temporaire au Service des travaux publics

ATTENDU le départ de M. Patrick Laprise chef d'équipe au service des travaux publics en date du 1er juin 2023;

ATTENDU les besoins en personnel au Service des travaux publics;

ATTENDU l'appel de candidatures pour le poste de chef d'équipe au service des travaux publics dûment publié depuis le 25 mai 2023;

ATTENDU QUE monsieur Benoit Gauthier directeur des services de sécurité incendie a manifesté son intérêt à soutenir l'équipe des travaux publics environ 10 et 15 heures par semaine en attendant de combler le poste de chef d'équipe;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les fonctionnaires responsables de l'application des règlementations en voirie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU :

D'ENTÉRINER l'embauche de M. Benoit Gauthier à titre de chef d'équipe temporaire au service des travaux publics, tout en maintenant les mêmes conditions de travail qu'il a présentement comme directeur des services de sécurité incendie;

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

D'AUTORISER monsieur Benoit Gauthier à agir à titre de fonctionnaire désigné responsable de l'émission des permis/autorisation et de l'inspection du territoire municipal, lequel est autorisé et à l'application de l'ensemble des règlements en vigueur relevant du Service des travaux publics et voirie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

#### 4.4 Embauche de Frédéric Bernier à titre de Chef d'équipe au Service des travaux publics

Ce point est retiré.

#### 4.5 Embauche d'un journalier- Saisonnier au service des travaux publics

ATTENDU le besoin du service des travaux publics en matière de ressources humaines;

ATTENDU QUE monsieur Rémy Goyer a manifesté son intérêt au poste de journalier saisonnier au service des travaux publics;

ATTENDU L'entente soumise par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Claude Larocque

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER l'embauche de monsieur Rémy Goyer à titre de journalier saisonnier au service des travaux publics, à temps plein ainsi que l'entente présentée par le directeur et greffier-trésorier;

QUE soit autorisé le directeur général à signer le contrat de travail de monsieur Goyer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

#### 4.6 Contrat de déneigement et déglacage avec le ministère des Transports (Rang de la Chute, rue Lanoie, rue St-Éphrem et rang de la Carrière)

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement et déglacage entre la Municipalité et le ministère des Transports vient à échéance à la fin de la présente saison;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports propose de renouveler le contrat pour un montant de 70 539,09 \$ par période contractuelle pouvant être renouvelée par tacite reconduction pour deux (2) années supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait les caractéristiques suivantes :

- \* Longueur pondérée : .....10,300 kilomètres
- \* Longueur physique : .....10,286 kilomètres
- \* Durée de l'entente : .....1 année
- \* Renouvellement : .....2 années suppl.
- \* Date de saison contractuelle : .....25/ 10 / 2023 au 10 /04 /2024
- \* Fourniture des matériaux : .....par la Municipalité
- \* Nombre de camions : .....1 unité
- \* Montant estimé : .....70 539,09 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité d'Upton accepte le contrat tel que soumis par le ministère des Transports pour le déneigement et le déglacage des infrastructures routières pour la saison 2023-2024 au montant de 70 539,09 \$, et ce, pour une durée d'un an;

QUE soient autorisés monsieur Robert Leclerc, maire et monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de déneigement et de déglacage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

#### 4.7 Octroi du contrat de gré à gré relatif aux travaux préparatoires pour la reconstruction du trottoir sur la rue Saint-Éphrem

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 160-05-2023, le conseil a accepté d'adjuger un contrat pour la reconstruction du trottoir de la rue Saint-Éphrem à l'entreprise « Pavages Maska inc. » suite un appel d'offres publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO);

ATTENDU QUE dans le cadre de ce projet la Municipalité devra effectuer les travaux préparatoires suivants:

- Dégagement du pavage sur une largeur d'environ 300 mm aux abords du trottoir existant;
- Dégagement du couvert végétal sur une largeur de 150 mm aux abords du trottoir existant;
- Démolition de la dalle du trottoir existant;
- Rechargement granulaire à l'endroit du futur trottoir;

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 161-05-2023, le conseil municipal a accepté la demande de congé sabbatique du directeur des travaux publics;

ATTENDU QUE le poste de directeur des travaux publics et le poste de chef d'équipe sont toujours vacants;

ATTENDU QUE la municipalité désire s'adjoindre le service d'une entreprise externe afin qu'elle puisse effectuer les travaux préparatoires à la réfection du trottoir de la rue Saint-Éphrem dans les délais prévus cette année;

ATTENDU QU'un contrat de gré à gré a été négocié conformément au règlement de gestion;

ATTENDU l'offre de prix reçue le 25 mai 2023 de l'entreprise « Pavages Maska inc. » pour l'exécution des travaux préparatoires pour la Reconstruction du trottoir sur la rue Saint-Éphrem, pour un montant total de 55 319,70 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal octroie le contrat de gré à gré relatif aux travaux préparatoires pour la reconstruction du trottoir sur la rue Saint-Éphrem à l'entreprise « Pavages Maska inc. » au montant de 55 319,70 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions négociés à compter de la date d'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

#### 4.8 Octroi du contrat de gré à gré à « les Entreprises Bourget » pour un ajout de traitement de surface simple et scellant protecteur sur la rue des Érables.

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU la résolution 242-08-2022 autorisant un traitement de surface sur la rue des Érables et une partie de la rue du Notaire;

ATTENDU la proposition de service reçu de « les Entreprises Bourget » relative à l'ajout d'un traitement de surface sur ledit rue comprenant : un traitement de surface simple au coût de 6,66 \$ par mètre carré pour un montant total de 39 813,48 \$, plus taxes;

ATTENDU QU'un scellant industriel protecteur sera appliqué à la fin des travaux pour protéger la surface et donnant l'apparence d'un nouveau pavage conventionnel au coût de 1,56 \$ par mètre carré pour un montant total de 9 325,68 \$, plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Éric Jodoin

ET RÉSOLU :

D'ACCEPTER la proposition de service numéro 22-043 de « les Entreprises Bourget » pour la réalisation d'un traitement de surface simple et ajoutant un scellant protecteur sur la rue des Érables au coût de total de 49 139,16 \$, plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

## 4.9 Mandat de service professionnel en ingénierie - « Groupe Civitas »

ATTENDU la résolution 160-05-2023 autorisant la reconstruction du trottoir de la rue Saint-Éphrem;

ATTENDU QUE la municipalité a fait parvenir une demande de permis auprès ministère du transport (MTQ) en date de 27 mars 2023 pour les travaux reconstruction du trottoir;

ATTENDU MTQ exigeance avoir un plan indiquant tous les détails et références aux normes ainsi que la pente utilisée et les transitions pour l'aménagement des entrées, pour analyse la demande de permis;

ATTENDU QUE « Groupe Civitas » offre une proposition de service pour conception d'un plan détaillé avec les spécifications du MTQ pour des travaux de trottoirs, au coût de 850 \$, plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Éric Jodoin

ET RÉSOLU :

D'ACCEPTER la proposition de service « Groupe Civitas » pour la conception d'un plan détaillé avec les spécifications du MTQ pour des travaux de trottoirs, au coût de 850 \$, plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

## 5. Hygiène du milieu

### 5.1 Ajustement de prix – Travaux de mise à niveau de l'usine de filtration et de distribution de l'eau potable

ATTENDU la résolution numéro 018-01-2023 autorisant le remplacement de certains équipements à la station de filtration ;

ATTENDU QUE la soumission reçue de l'entreprise « Automation R.L. inc. » datée de décembre 2022 relative au remplacement de certains équipements à la station de filtration, pour un montant total de 30 545,00 \$ ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu de l'entreprise « Automation R.L. inc. » en date du 19 mai 2023 une nouvelle soumission mise à jour, pour un montant total de 31 286,00 \$, réparti comme suit :

### Détails des coûts

Novel ordinateur Work Station .....	2 950 \$
(avec les accessoires et système d'exploitation)	
Licence Excel .....	150 \$
License FtView SE .....	4 186 \$
Logiciel de rapport.....	1 500 \$
Logiciel d'alarmes.....	1 500 \$
<b>Total .....</b>	<b>10 286,00 \$</b>

### Main d'œuvre

Installation des logiciels, configuration.....	16 heures
Programmation Scada .....	100 heures
Production des rapports .....	32 heures
Configuration du logiciel d'alarme.....	8 heures
Installation et mise en route .....	12 heures
<b>Total .....</b>	<b>168 heures</b>

**Total main d'œuvre .....21 000 \$**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Claude Larocque

ET RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'ajustement de la soumission de l'entreprise « Automation R.L. inc. » ce qui revient à 31 286,00 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

### 5.2 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller, Éric Jodoin, qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente dans le but d'amender le règlement 2020-331 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller, monsieur Éric Jodoin dépose une copie du projet de règlement 2023-362 dans le but d'amender le 2020-331 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité.

### 5.3 Adoption du projet de règlement numéro 2023-362 modifiant le règlement numéro 2020-331 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité

ATTENDU l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié dans la Gazette officielle du Québec le 14 septembre 1991;

ATTENDU les dispositions du projet de loi 204, intitulé "Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine", sanctionné le 17 juin 1994;

ATTENDU l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la Gazette officielle du Québec le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU le règlement numéro 135 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains prescrivant aux municipalités membres certaines modalités relatives à l'enlèvement des résidus domestique sur le territoire de la Régie;

ATTENDU que l'article 8.1 du Règlement modifiant le Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises interdit la récupération et la valorisation de produits visés par le Règlement autrement que par les programmes officiels ;

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU que, dans ce contexte, il y a lieu pour le conseil municipal de modifier le règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 6 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement et accepte :

D'AJOUTER, à l'article 2.7 concernant les « **résidus domestiques non admissibles** », l'item suivant :

*2.7.12 Tout produit visé par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (c.Q-2, r.40.1).*

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

## 5.4 Octroi d'un contrat pour services professionnels - Recherche de fuites sur les conduites d'aqueduc du réseau de la municipalité

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels Numéro OPT-23-0096 reçue de l'entreprise Nordikeau relativement à la recherche de fuites par écoute systématique;

CONSIDÉRANT la facture numéro FA-10064 datée du 31 mai 2023, au montant de 3 279,20 \$ plus les taxes applicables, couvrant des travaux de détection de fuites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU :

DE DONNER SUITE à l'offre de service professionnelle reçue de la firme « NORDIKEAU » pour la recherche de fuites selon les conditions énumérées à l'offre de services numéro OPT-23-0096, soient :

Technicien – bureau, déplacement et terrain : .....70,00 \$/h  
Fuite détectée : .....300,00 \$/fuite  
Déplacement - Départ/retour Joliette : .....0,70 \$/km

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;

D'AUTORISER la directrice générale adjointe, madame Sylvia Ouellette, à effectuer le paiement de 3 279,20 \$ plus les taxes applicables à la firme « NORDIKEAU ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

## 5.5 Octroi d'un contrat pour services professionnels - Vérification des débitmètres 2023

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels reçue de l'entreprise Nordikeau relativement à la Vérification des débitmètres;

Désignation	Détails des essais	Coût
Puits 1 - Eau brute	Débit permanent	3 475,00 \$
Puits 2 - Eau brute	Débit permanent	
Puits 3 - Eau brute	Débit permanent	
Puits 4 - Eau brute	Débit permanent	
Débitmètre BEC O - Abonné	Débit permanent	
Distribution - Eau distribuée	3 débits	
	Coût total avant taxes :	3 475,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU :

DE DONNER SUITE à l'offre de service professionnelle reçue de NORDIKEAU pour la recherche de fuites selon les conditions énumérées à l'offre de services numéro OPT 23 0037 :

Technicien – bureau, déplacement et terrain : .....70,00 \$/h  
Fuite détectée : .....300,00 \$/fuite  
Déplacement - Départ/retour Joliette : .....0,70 \$/km

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, ou en cas d'absence ou d'empêchement, la greffière-trésorière adjointe, à signer les documents inhérents à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

## 5.6 Autorisation du paiement – Décompte progressif et acceptation des travaux :

ATTENDU QUE le Conseil municipal a confié, en vertu de sa résolution 379-12-2022, un mandat à la firme « RinnoVision inc. » pour le nettoyage de conduite présentant un niveau de saleté élevé;

CONSIDÉRANT la facture no. 1253 reçue de l'entreprise « RinnoVision inc. »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Claude Larocque

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement du décompte, à « RinnoVision inc. », pour un montant de 48 895,00\$, plus les taxes applicables, pour le nettoyage de conduite présentant un niveau de saleté élevé;

QUE cette dépense soit intégrée à la programmation TECQ 2019-2023 au niveau de la priorité 2 visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

## 5.7 Signature de protocole des mesures d'urgence pour les réserves d'eau

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer un protocole de mesure d'urgence relatif au niveau des réserves d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Claude Larocque

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise le directeur général de procéder à la signature d'un protocole de mesure d'urgence avec l'usine de Burnbrae.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

## 6. Santé et bien-être

### 7. Aménagement, urbanisme et développement

#### 7.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de mai 2023

Le rapport du service d'inspection pour le mois de mai 2023 a été déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

#### 7.2 Demande de dérogation mineure : 2023-04 : 611, rang de la carrière. – Lot 1 959 844 – Zone 206-P, portant sur l'orientation du revêtement extérieur pour les constructions projetées du secteur D de la phase 1.

CONSIDÉRANT le dépôt de la demande en date du 18 avril 2023 afin d'autoriser des revêtements extérieurs verticaux pour les constructions projetées du secteur D de la phase 1 de l'agrandissement du TDC sur le lot 1 959 844;

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie au Règlement sur les dérogations mineures 2002-102 puisqu'il ne s'agit pas d'un élément d'usage ou de densité;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.4.2 du règlement de zonage 2002-90 stipule que le revêtement des murs extérieurs des bâtiments principaux dans une zone patrimoniale doit être disposé à l'horizontale;

CONSIDÉRANT QUE de refuser la demande de déroger aux règlements d'urbanisme pourrait causer un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal d'approuver la demande de dérogation mineure; afin d'autoriser sur le lot 1 959 844, des revêtements extérieurs verticaux pour les constructions projetées dans le secteur D de la phase I de l'agrandissement du TDC;

EN CONSÉQUENCE, IL EST proposé par Claude Larocque, appuyé par Pierre Dufresne

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure afin d'autoriser sur le lot 1 959 844, des revêtements extérieurs verticaux pour les constructions projetées dans le secteur D de la phase I de l'agrandissement du TDC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

### 7.3 Demande de dérogation mineure : 2023-05 : 1125, rang 21. – Lot 1 957 395 – Zone 503 portant sur la construction d'une piscine creusée en cour avant

CONSIDÉRANT le dépôt de la demande en date du 6 mai 2023 afin d'autoriser une piscine creusée en cour avant de la résidence sur le lot 1 957 395;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie au Règlement sur les dérogations mineures 2002-102 puisqu'il ne s'agit pas d'un élément d'usage ou de densité;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.4 du règlement de zonage 2002-90 définit une cour avant comme un espace compris entre la ligne avant du lot et le mur avant du bâtiment principal ainsi que le prolongement de ce mur jusqu'aux lignes de propriété;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.2.2. du règlement de zonage 2002-90 stipule que les piscines ne sont pas autorisées dans la cour avant;

CONSIDÉRANT QUE le projet sera isolé, implanté en dehors du périmètre urbain, à environ 300 m de la voie publique, à l'arrière d'un boisé, et à grande distance des propriétés voisines (champs en culture);

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire souhaite conserver un espace en cour arrière pour d'éventuels projets agricoles;

CONSIDÉRANT QUE les ouvertures des garages de la résidence et leurs accès sont en cour arrière;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE de refuser la demande de déroger aux règlements d'urbanisme pourrait causer un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal d'approuver la demande de dérogation mineure afin d'autoriser sur le lot 1957 395, l'implantation d'une piscine creusée

en cours avant de la résidence telle que prévue au croquis d'implantation du 06 mai 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure afin d'autoriser sur le lot 1 957 395, l'implantation d'une piscine creusée en cour avant de la résidence comme prévue au croquis d'implantation du 06 mai 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

### 7.4 Demande de dérogation mineure : 2023-06 : 611, rang de la Carrière – Lot 1 959 844 – Zone 206-P portant sur la largeur de l'allée du stationnement projeté.

CONSIDÉRANT le dépôt de la demande en date du 12 mai 2023 afin d'autoriser une largeur d'allée de circulation de 6m entre les deux rangées de stationnements prévues pour la future résidence pour artistes sur le lot 1 959 844;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie au Règlement sur les dérogations mineures 2002-102 puisqu'il ne s'agit pas d'un élément d'usage ou de densité;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9.6 du règlement de zonage 2002-90 stipule que pour des cases de stationnement perpendiculaires la largeur minimale de l'allée entre les cases doit être de 7 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE de refuser la demande de déroger aux règlements d'urbanisme pourrait causer un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal d'approuver la demande de dérogation mineure afin d'autoriser une largeur d'allée de circulation de 6m entre les deux rangées de stationnements prévues pour la future résidence pour artistes sur le lot 1 959 844;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure afin d'autoriser une largeur d'allée de circulation de 6m entre les deux rangées de stationnements prévues pour la future résidence pour artistes sur le lot 1 959 844.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

### 7.5 Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 2.3 du Règlement numéro 99-47 constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU), les membres du comité sont nommés par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de trois (3) membres du CCU vient à échéance à la fin du mois d'avril, soit ceux de messieurs Paul Ducap et Pierre Bernard ainsi que madame Josée Phaneuf;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 134-04-2023 qui autorise l'affichage des postes afin d'inviter les citoyens intéressés à postuler pour siéger au comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

CONSIDÉRANT QUE messieurs Paul Ducap et Pierre Bernard ainsi que madame Josée Phaneuf ont manifesté leur intérêt à renouveler leur mandat;

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a reçu aucune autre candidature;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU :

QUE soient retenues les candidatures, messieurs Paul Ducap et Pierre Bernard, ainsi que madame Josée Phaneuf; afin de siéger au comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

7.6 Adoption du second projet de règlement numéro 2023-361 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'autoriser les habitations multifamiliales isolées d'un maximum de 6 logements dans la zone 206 P

CONSIDÉRANT les projets d'agrandissement du Théâtre de la Dame de Cœur et de construction d'un bâtiment résidentiel au 611, rang de la Carrière (lot 1 959 844);

CONSIDÉRANT l'avis de conformité (dossier 432496) émis par la CPTAQ le 13 septembre 2021 relativement à l'ajout d'un bâtiment résidentiel dans l'aire de droits acquis institutionnels pour la propriété visée;

CONSIDÉRANT que le projet de construction d'un bâtiment résidentiel ne contrevient pas au Plan d'urbanisme numéro 2002-89 de la Municipalité d'Upton;

CONSIDÉRANT que le Règlement de zonage numéro 2002-90 n'autorise pas la construction d'habitations dans la zone 206-P;

CONSIDÉRANT que l'article 2.3.1 du Règlement de zonage numéro 2002-90 permet un usage résidentiel et commercial dans un même bâtiment principal lorsque chaque usage, considéré séparément, est autorisé dans la zone concernée;

CONSIDÉRANT que l'usage de logement/hébergement est présent sur le lot est a été exercé sans interruption depuis 1975;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme à l'égard du projet visé;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'autoriser les habitations de type « classe D - multifamiliale isolée (max. 6 log.) » dans la zone 206 P, et ce, exclusivement aux fins d'hébergement d'artistes œuvrant pour un théâtre;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par Mathieu Beaudry lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2023;

CONSIDÉRANT que le Conseil a approuvé le premier projet du présent règlement tel qu'il appert à la résolution numéro 176-05-2023 adoptée le 2 mai 2023;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement a été tenue en la salle du conseil municipal située au 810, rue Lanoie à Upton, le 07 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 2023-361 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'autoriser les habitations multifamiliales isolées d'un maximum de 6 logements dans la zone 206 P.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

## 8. Loisir, culture et vie communautaire

8.1 Prévision des dépenses du service des loisirs pour le mois de juin 2023

Le directeur général et greffier-trésorier dépose les prévisions des dépenses pour le service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Larocque appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU :

D'approuver, pour le mois de juin 2023, un budget de 2 171 \$, plus les taxes applicables, pour le service des loisirs et de la vie communautaire;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

8.2 Démission de Mme Jessica Boutin, Coordonnatrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire

CONSIDÉRANT QUE Mme Jessica Boutin, Coordonnatrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, a remis sa démission du service de Loisirs de la Municipalité d'Upton;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Claude Larocque

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte la démission de madame, Mme Jessica Boutin, à titre de Coordonnatrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire et lui souhaite le meilleur des succès dans ses projets;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

8.3 Demande d'appui financière – Frais Camp de jour

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton désire apporter une aide financière aux enfants de la Municipalité d'Upton qui vivent une situation grave et exceptionnelle;

CONSIDÉRANT la demande reçue de madame Isabelle Ménard, agente de liaison au CLSC de la MRC d'Acton, pour l'octroi d'une subvention à un enfant d'Upton, faisant l'objet d'un dossier de suivi par (DPJ) pour le service de camps jour ainsi que le soccer;

CONSIDÉRANT QUE la subvention est la suivante :

Nom de l'enfant	Frais de camp de jour	Frais de service de garde	Frais de soccer	Frais de sorties
Enfant	225 \$	110 \$	-	30 \$
			Total	362 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Barbara Beugger appuyé par Éric Jodoin

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité accepte d'offrir une aide financière aux enfants mentionnés dans la ladite demande au montant 362 \$;

QUE la Municipalité ne garantît pas qu'un accompagnateur spécialisé serait présent avec l'enfant au camp de jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

8.4. Dépôt du procès-verbal de correction – Résolution 181-05-2023 - Emplois d'été 2023 - Embauche du personnel – Budget

Conformément aux dispositions de l'article 202.1 du Code municipal du Québec, le directeur général et greffier-trésorier dépose devant le conseil municipal une copie de la résolution 181-05-2023 ainsi qu'un procès-verbal de correction modifiant ladite résolution.

8.5 Demande de partenariat pour le Relais pour la vie de la région d'Acton 2023 – Société canadienne du cancer.

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE l'évènement annuel du relais pour la vie, organisé par la Société canadienne du Cancer aura lieu le 10 juin prochain au Parc Donald-Martin d'Acton Vale;

CONSIDÉRANT la demande de partenariat reçue du président d'honneur et député de Saint-Hyacinthe-Bagot, monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay, en collaboration avec la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT LA Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité accepte d'offrir à la Société canadienne du cancer un don au montant de 100,00 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

## 8.6 Demande d'autorisation de passage – Fondation Charles-Bruneau

ATTENDU QUE du 4 au 7 juillet 2023 aura lieu la 27e édition du Tour CIBC Charles-Bruneau, l'évènement phare de la Fondation Charles-Bruneau;

ATTENDU QUE la mission de cet évènement est d'offrir aux enfants atteints de cancer du Québec les meilleures chances de guérison en finançant des recherches et des projets dédiés à l'hémato-oncologie pédiatrique;

ATTENDU QUE les cyclistes seront répartis en 4 pelotons de 15 cyclistes et moins, selon leur vitesse de croisière. Ils seront accompagnés par les véhicules de l'organisation (véhicules suiveurs, accompagnateurs moto, premiers secours, dépannage mécanique et véhicules balais);

ATTENDU QU'aucune fermeture de rue n'est nécessaire. Et que l'organisme travaille en étroite collaboration avec le ministère des Transports du Québec pour obtenir les autorisations d'utilisation des routes numérotées;

ATTENDU QUE la Fondation Charles-Bruneau demande l'autorisation de passer sur le territoire d'Upton, dans le cadre de l'évènement;

ATTENDU QUE la Fondation Charles-Bruneau demande à la municipalité l'autorisation d'avoir une pause de 60 minutes sur le territoire d'Upton de 9 h 30 à 10 h 30 pour leurs pelotons;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin, Appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil autorise la Fondation Charles-Bruneau à passer sur le territoire lors de son évènement TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU qui aura lieu le 6 juillet prochain;

QUE la Fondation Charles soit autorisée à faire une pause de 60 minutes sur le territoire d'Upton de 9h30 à 10h30 pour leurs pelotons;

QUE la Municipalité d'Upton souhaite à la Fondation que cet évènement soit un franc succès.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

## 8.7. Demande de gratuité pour la location de chalet de loisirs à l'école de la Croisée

ATTENDU la demande reçue de Mme Mariève Chicoine la présidente de l'OPP (Organisation Participative de Parents) de l'école de La Croisée pour la location gratuite du chalet de loisirs afin d'organiser une fête mémorable pour les écoliers qui aura lieu le 22 juin 2023;

ATTENDU QUE madame Mariève Chicoine souhaite également avoir accès au terrain de loisirs ainsi qu'aux

jeux d'eau ouverts durant l'évènement afin que les enfants puissent en profiter si la température le permet;

CONSIDÉRANT LA Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne, Appuyé par Claude Larocque

ET RÉSOLU :

QUE soit autorisée la location de chalet de loisirs, terrain de loisir ainsi que les jeux d'eau ouverts « selon la température » à titre gratuit le 22 juin prochain;

QUE l'école de la Croisée devra remettre en bon état de propreté le chalet de loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

## 8.8 Demande de gratuité pour la location de la salle communautaire à l'école de la Croisée

CONSIDÉRANT QUE la directrice de l'école de la Croisée, madame Nancy Beauregard, demande la location gratuite de la salle communautaire afin que les élèves puissent présenter un spectacle de musique à leurs parents le 16 juin prochain;

CONSIDÉRANT la demande de l'École de la Croisée d'être ajoutée à la liste des organismes pouvant bénéficier de la gratuité lors de la location de salles;

CONSIDÉRANT LA Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU :

QUE soit autorisée la location de la salle communautaire à titre gratuit le 16 juin prochain;

QUE l'école de la Croisée devra remettre en bon état de propreté la salle;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

## 8.9 Nomination d'un comité culturel

Ce point est retiré.

## 8.10 Octroi de mandat de service professionnel pour l'élaboration de la politique culturelle et son plan d'action

Ce point est retiré.

## 8.11 Nomination d'une représentante pour le soccer – 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait partie de l'Association de soccer mineur d'Acton Vale (ASMAV) pour la saison d'été 2023;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un(e) représentant(e) de la Municipalité pour intervenir avec l'ASMAV;

CONSÉQUEMMENT, le vote est demandé:

Vote pour : Barbara Beugger  
Robert Leclerc  
Pierre Dufresne  
Éric Jodoin  
Claude Larocque

Vote contre : Kelly Huard

Suite au résultat du vote qui a été demandé:

IL EST RÉSOLU à la majorité des membres du conseil de la municipalité d'Upton

QUE soit nommée madame Nadia Poulin comme représentante de la Municipalité d'Upton;

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Adoptée à la majorité des conseillers (ères) présents (es)

## 8.12 Préposés aux analyses d'eau pour les jeux d'eau pour l'année 2023

ATTENDU QU'en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels (chapitre Q-2, r.39), la Municipalité doit entre autres effectuer des analyses de la qualité de l'eau de ses jeux d'eau à diverses périodes de la journée, soit à l'ouverture, toutes les trois heures d'utilisation ainsi qu'à la fermeture;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 10 dudit règlement la Municipalité doit également prélever et faire analyser par un laboratoire accrédité, une fois aux deux semaines des échantillons d'eau pour le contrôle des bactéries coliformes fécales et la turbidité;

ATTENDU QU'en vertu des articles 20 et suivants du règlement, un registre doit être tenu à jour lors de chaque analyse;

ATTENDU QUE des employés du Service des travaux publics peuvent procéder aux analyses d'eau au cours de leur journée de travail;

ATTENDU QUE des employés sont disposés à procéder aux analyses en dehors de leur quart de travail;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU:

Que messieurs Sébastien Laprise, Alain Miclette et Sunny Lapalme, journalistes aux travaux publics, soient nommés responsables pour le prélèvement et les analyses de la qualité de l'eau des jeux d'eau au cours de la période estivale 2023 ainsi que de la tenue à jour du registre;

Qu'ils soient rémunérés à raison de 25,00 \$ par visite en dehors de leur horaire régulier de travail;

Que soit également mandaté le directeur des travaux publics, monsieur Roger Garneau, afin de faire analyser la qualité de l'eau des jeux d'eau par un laboratoire accrédité par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour le contrôle des bactéries coliformes fécales, ou *Escherichia coli*, et de la turbidité en conformité avec l'article 14 du Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

## 8.13 Nomination d'un élu spécifique à titre de répondant pour certains projets du service des loisirs

ATTENDU QUE le Conseil municipal a plusieurs projets en cours et qu'il est nécessaire de voir à la bonne exécution de ceux-ci;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un élu à titre de répondant pour les projets suivants :

- Forêt des sages;
- Vestiaire au Parc des loisirs;
- Inauguration du parc Léo-Joubert;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU:

QUE la Municipalité d'Upton désigne la conseillère, madame Kelly Huard, à titre de répondante pour certains projets du service des loisirs;

QUE madame Huard assure, au nom du conseil, le bon cheminement des projets.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

## 9. Affaires diverses

## 10. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

## 11. Clôture de la séance

Attendu que tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Éric Jodoin

Et résolu de clore la séance à 21h00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Nabil Boughanmi  
Directeur général et  
greffier-trésorier

Robert Leclerc  
Maire

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le **mardi 27 juin 2023 à 13h30** en la salle du conseil située au 810, rue Lanoie conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, à laquelle séance sont présents:

Madame la conseillère : Barbara Beugger

Messieurs les conseillers : Éric Jodoin  
Pierre Dufresne  
Claude Larocque

La conseillère Kelly Huard et M le conseiller Mathieu Beaudry ne seront pas absents

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Leclerc.

Monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier, et Madame Sarra Ajengui greffière-trésorière adjointe sont également présents.

## AVIS SPÉCIAL

1. Ouverture de la séance extraordinaire et vérification du quorum;
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour;
3. Nomination de madame France Desjardins à titre de directrice générale et greffière -trésorière par intérim;
4. Embauche d'une coordonnatrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie Communautaire - Mme Maude Laflamme;
5. ~~Mise à jour des représentants du conseil municipal au comité RRU;~~
6. Adoption du règlement numéro 2023-361 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'autoriser les habitations multifamiliales isolées d'un maximum de 6 logements dans la zone 206 P;
7. Période de questions ;
8. Clôture de la séance.

## 1. Ouverture de la séance extraordinaire et vérification du quorum

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte

Le directeur général et greffier-trésorier donne lecture de l'avis de convocation signifié à tous les membres du conseil municipal, tel que requis.

Tous les membres du conseil attestent la réception de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 juin 2023 et qu'il s'en déclare satisfait;

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

### 3. Nomination de madame France Desjardins à titre de directrice générale et greffière-trésorière par intérim

CONSIDÉRANT la résolution numéro 196-06-2023;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un Directeur général ou une directrice générale et greffière -trésorière par intérim jusqu'au comblement définitif du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Claude Larocque

ET RÉSOLU :

QUE le conseil nomme madame France Desjardins pour agir à titre de directrice générale et greffière -trésorière par intérim effective en date de 2 juillet 2023, jusqu'à la nomination définitive d'une personne au poste de direction générale, le tout selon les conditions prévues à son contrat de travail temporaire;

QUE le maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de travail temporaire à intervenir entre la Municipalité d'Upton et madame France Desjardins.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

### 4. Embauche d'une coordonnatrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie Communautaire - Mme Maude Laflamme

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité et de ses citoyens de retenir les services d'un(e) coordonnateur(trice) des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire à temps complet;

ATTENDU QUE le processus d'embauche s'est déroulé au cours des dernières semaines;

ATTENDU QUE le Comité des ressources humaines de la Municipalité a rencontré madame Maude Laflamme et qu'il se déclare satisfait de l'entrevue que celle-ci a accordée et qu'il y a lieu de retenir ses services;

ATTENDU L'ENTENTE de travail fournie par le directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Éric Jodoin.

ET RÉSOLU

QUE soit autorisé l'embauche de madame Maude Laflamme à titre de coordonnatrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, et ce à compter du 1er août 2023;

QUE soit autorisée la signature du contrat de travail de madame Maude Laflamme tel que soumis par le directeur général et greffier-trésorier, pour et au nom de la Municipalité d'Upton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

### 5. Mise à jour des représentants du conseil municipal au comité RRU

**Point Reporté**

#### 7.6 Adoption règlement numéro 2023-361 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'autoriser les habitations multifamiliales isolées d'un maximum de 6 logements dans la zone 206 P

Considérant les projets d'agrandissement du Théâtre de la Dame de Cœur et de construction d'un bâtiment résidentiel au 611, rang de la Carrière (lot 1 959 844);

Considérant l'avis de conformité (dossier 432496) émis par la CPTAQ le 13 septembre 2021 relativement à l'ajout d'un bâtiment résidentiel dans l'aire de droits acquis institutionnels pour la propriété visée;

Considérant que le projet de construction d'un bâtiment résidentiel ne contrevient pas au Plan d'urbanisme numéro 2002-89 de la Municipalité d'Upton;

Considérant que le Règlement de zonage numéro 2002-90 n'autorise pas la construction d'habitations dans la zone 206-P;

Considérant que l'article 2.3.1 du Règlement de zonage numéro 2002-90 permet un usage résidentiel et commercial dans un même bâtiment principal lorsque chaque usage, considéré séparément, est autorisé dans la zone concernée;

Considérant que l'usage de logement/hébergement est présent sur le lot est à été exercé sans interruption depuis 1975;

Considérant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme à l'égard du projet visé;

Considérant que le conseil municipal juge opportun d'autoriser les habitations de type « classe D - multifamiliale isolée (max. 6 log.) » dans la zone 206 P, et ce, exclusivement aux fins d'hébergement d'artistes œuvrant pour un théâtre;

Considérant qu'avis de motion a été donné par Mathieu Beaudry lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2023;

Considérant que le Conseil a approuvé le premier projet du présent règlement tel qu'il appert à la résolution numéro 176-05-2023 adoptée le 2 mai 2023 ;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement a été tenue en la salle du conseil municipal située au 810, rue Lanoie à Upton, le 06 juin 2023;

Considérant que le second projet de règlement a été dûment présenté lors de l'assemblée du 6 juin 2023;

Considérant l'avis public adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum portant sur le second projet de règlement 2023-361;

Considérant qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue à la suite de la publication de l'avis public le 4 juillet 2023;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Barbara Beugger

et résolu d'adopter le règlement numéro 2023-361 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'autoriser les habitations multifamiliales isolées d'un maximum de 6 logements dans la zone 206 P.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

### 7. Période de questions

Conformément à la loi, seules les décisions du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

### 8. Clôture de la séance

Attendu que tous les sujets sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Barbara Beugger.

ET RÉSOLU de clore la séance à 13h50.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Nabil Boughanmi  
Directeur général et  
greffier-trésorier

Robert Leclerc  
Maire

## DIVERS INFORMATIONS

### VENTES-DÉBARRAS ANNUELLES

Prochaine vente-débarras gratuite : les 26 et 27 août. Une liste des adresses participantes sera constituée. Nous vous invitons donc à vous inscrire avant le 16 août, au bureau municipal, par téléphone au 450 549-5618 ou par courriel à [info@upton.ca](mailto:info@upton.ca). Cette liste sera disponible sur le site Internet et la page Facebook de la Municipalité et au bureau municipal.

#### Une 5e oeuvre pour la collection de la MRC d'Acton exposée à Béthanie

La MRC d'Acton est ravie d'annoncer aux citoyens que la huitième acquisition pour sa collection d'oeuvres en art visuel sera le tableau *Le retour des bernaches no2* de l'artiste Catherine Plante. Cette oeuvre est exposée dans les bureaux de la municipalité de Béthanie. Cette toile représente les immenses volées de bernaches qui survolent notre territoire au printemps chaque année. Elles mettent fin à notre hibernation et apportent l'espoir des beaux jours.

Catherine est une artiste-peintre et une illustratrice d'Upton. Dans son atelier, situé au bord de la rivière Noire, elle crée en s'inspirant de la nature qui l'entoure. L'oeuvre acquise par la MRC fait partie de sa série *Les brumeuses* dans lesquelles elle s'inspire des grandes étendues et de la nordicité. Dans cette série, forêts d'épinettes, plaines enneigées et étendues d'eau sont représentées dans une atmosphère brumeuse pleine de mystère, évoquant une nature intouchée. À ses oeuvres brumeuses s'ajoute invariablement un animal sauvage. Parfaitement intégré à son environnement, il est symbole de résilience et de l'émerveillement que l'on ressent lors de nos rencontres avec la faune du Québec. Ses toiles invitent le spectateur au calme et à la contemplation de notre belle nature afin qu'il se sente interpellé dans sa protection.

Après s'être dotée d'une Politique d'acquisition d'oeuvres d'art en 2013, la MRC d'Acton a fait l'achat de sept tableaux, oeuvres d'artistes locaux, pour les exposer dans divers lieux publics: la première, au bureau municipal d'Upton, est une oeuvre de Denise Gazielle. La seconde, un autre tableau de Denise Campillo, est exposée dans le hall du Centre Sportif d'Acton Vale. Puis une toile de Rythâ Kesselring est accrochée aux murs de la gare d'Acton Vale. La quatrième, oeuvre de Françoise Bombardier, est exposée au bureau municipal de Saint-Théodore d'Acton. La cinquième est un tableau de Tina Rose Bastien et se trouve à la bibliothèque municipale de Sainte-Christine. La sixième, une deuxième oeuvre de Denise Gazielle, est accrochée dans la salle du Conseil de la municipalité de Roxton Falls. Et enfin, la septième toile est un deuxième tableau de Denise Campillo accrochée dans la salle du conseil de la municipalité du Canton de Roxton.

Actualisée et adoptée lors du Conseil des maires en janvier 2018, cette politique encadre les futurs achats afin de constituer une collection permanente en arts visuels d'artistes résidant sur le territoire, et de la rendre accessible à tous ses citoyens dans divers lieux publics.

Source :  
Isabelle Dauphinais  
Conseillère au développement culturel  
MRC d'Acton  
450-546-3256 poste 328



Légende photo : Le conseil municipal de Béthanie accompagné de l'artiste dont l'oeuvre fera partie de la collection d'oeuvres d'art de la MRC d'Acton (de gauche à droite) M. Ghislain Privé, conseiller municipal, M. Bruno St-Germain, conseiller municipal, Mme Catherine Plante, artiste-peintre, M. Bernard Demers, conseiller municipal, Mme Suzanne Nault, conseillère municipale, M. Michel Côté, maire de Béthanie et M. Benoit Fournier, conseiller municipal.

MRC  
**Acton**  
Espace créatif

Pour la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, les communications et la proximité avec la population constituent des priorités qui permettent d'atteindre des performances qui se démarquent. Les citoyens du territoire sont soucieux de préserver leur environnement et ils veulent être assurés que leurs efforts en valent la peine. Au cours des dernières années, bien des informations ont été véhiculées à l'égard de la gestion des matières résiduelles et dans ce contexte, il est indispensable de rappeler l'importance de diriger ces matières vers des filières de recyclage ou de valorisation plutôt que vers l'enfouissement.

Cette année, le directeur général de la Régie, Réjean Pion, est fier de présenter les membres de l'**Équipe verte** qui sera composée de la nouvelle coordonnatrice du volet sensibilisation de la Régie, *Éricka Pelletier*, et d'une agente de sensibilisation, *Nadège Déry*. Elles sont déjà à l'oeuvre et tout au long de la période estivale, elles visiteront les camps de jour du territoire afin de sensibiliser nos adultes de demain à l'importance de protéger notre environnement, notamment par une meilleure gestion de nos matières résiduelles.

Elles participeront également à divers événements afin de rencontrer les citoyens pour les informer et les sensibiliser et elles procéderont à des observations du contenu des bacs de collecte sur le territoire. La Régie pourra ainsi mieux connaître l'utilisation de la collecte à trois voies par les citoyens et, ultimement, mieux cibler ses interventions selon les besoins de la population.

La Régie invite tous les citoyens qui rencontreront les membres de l'**Équipe verte**, au cours de l'été, à ne pas hésiter à échanger avec celles-ci afin d'obtenir de l'information à l'égard des services offerts sur le territoire par la Régie et quant aux modalités de tri des matières.

### NOTRE EFFORT COLLECTIF CONTRIBUE À FAIRE UNE DIFFÉRENCE...

Source : Réjean Pion, directeur général  
450 774-2350  
[riam@riam.quebec](mailto:riam@riam.quebec)



LA GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES,  
UNE RESPONSABILITÉ  
COLLECTIVE!

RÉGIE  
INTERMUNICIPALE  
d'Acton et des Maskoutains

## LOGEMENT À LOUER

L'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton est un organisme à but non lucratif qui oeuvre sur le territoire des MRC des Maskoutains et d'Acton et qui a pour mission d'aider les ménages à faible revenu à se trouver un logement à prix abordable.

Le montant du loyer est fixé à 25% du revenu du ménage.

Pour Upton, l'immeuble est situé au 368 rue Bernard et est dédié à la clientèle de 50 ans et plus.

**Nous avons 1 logement 3-1/2 qui sera libre pour occupation en septembre.**

Pour être admissible :

- vous devez avoir au moins 50 ans,
- un revenu annuel de moins de \$22 000.00,
- ne pas posséder des avoirs pour une valeur supérieure à \$30 000.00.

Pour plus d'informations, ou pour une demande de logement, contactez Mme Martine Cloutier au 450-774-5188.



### TARIFICATION POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES

EQUIPEMENT	TARIF RÉSIDENT	TARIF NON-RÉSIDENT
Kayak simple	Gratuit	10,00 \$ / heure
Kayak de pêche	Gratuit	10,00 \$ / heure
Kayak double	Gratuit	15,00 \$ / heure
Planche à pagaie	Gratuit	15,00 \$ / heure
Pédalo	Gratuit	20,00 \$ / heure

Les résidents d'Upton doivent fournir une preuve de résidence pour bénéficier de la gratuité des équipements.



**CENTRE NAUTIQUE D'UPTON**  
Situé au Théâtre de la Dame de Cœur  
811, rang de la Carrière

**HEURES D'OUVERTURE:**  
Lundi au vendredi: 11 h à 19 h  
Samedi et dimanche: 9 h 30 à 19 h 30

Les résidents de l'extérieur peuvent acheter une carte d'accès pour 50 \$ valide jusqu'à la fin de la saison.

Pour réservation: 450 502-2077



### CRÉATEUR D'AMITIÉ DEPUIS 40 ANS!

**Toi aussi tu as envie de donner au suivant et de faire la différence pour quelqu'un qui en a besoin? Tu es empathique, bienveillant et tu as le goût de te fixer du temps de qualité?**

**Le mouvement du Parrainage civique est pour toi! Seuls, en couple ou en famille, être parrain/marraine c'est être agent de changement vers un monde plus inclusif!**

**8 nouveaux bénévoles sont actuellement cherchés dans la région afin de partager des intérêts communs et des activités plaisantes avec un nouvel ami. Grâce à cette amitié, tu briseras de l'isolement et favorisera la participation sociale d'une personne marginalisée par ses divergences (Déficience intellectuelle légère, limitation physique ou trouble du spectre de l'autisme).**

**CONTACTE LA SYMPATHIQUE  
MARIE-JOSÉE AU 450-774-8758**

[parrainagecivique.org](http://parrainagecivique.org)

## ADULTES

TITRE	AUTEUR
C'est la faute au destin (Roman)	Catherine Bourgault B682.2
Passe temps T.2 L'avenir au passé (Roman historique)	Jean-Pierre Charland C474
Gardez l'œil ouvert T.3 20 histoires criminelles déconcertantes (Docu)	Victoria Charlton 363
Jardins interdits (Roman)	Micheline Duff D855
Le droit au pardon (Roman policier)	John Grisham G869
Le plongeur (Roman)	Stéphane Larue L336
Amours et autres obsessions (Suspense/Intrigue)	Liane Moriarty M854
Les sept sœurs T.2 La sœur tempête (Roman historique)	Lucinda Riley R573.1
Les fils des ténèbres (Suspense/Intrigue)	Dan Simmons S592
Un dernier tour d'ambulance Récits d'un paramédic (Biographie)	Martin Viau 920
En route vers l'été! Mai-juin 2023 (Revue)	RICARDO

## JEUNESSE

TITRE	AUTEUR/COLLECTION
Billy Stuart T.2 Dans l'ancre du minotaure	Alain M. Bergeron B496
À l'assaut des vagues !	Hello Kitty K62
Les chaussures	Mes tout p'tits docs M637
Le chevalier et le dragon	Susan Phillips 123Sol
Olga T.3 Par-dessus la tête!	Élise Gravel G775
La confiture de leçons Coll. J'aime Lire	Christine Palluy J11
Ti-Guy La Puck 2.0 T.2 Dans la cour des grands	Geneviève Guibault G953
L'agent Jean ! T.6 Un mouton dans la tête	Alex. A 741
Assassination Classroom Yusei Matsui Tome 1	M434
100 choses à trouver Play-Doh (Cherche et trouve)	P722
Cédric T.2 Classes de neige	Laudec-Cauvin 741

## COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE ST-ÉPHREM

*Ma paroisse j'y crois  
et je la soutiens*

**COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE  
DE ST-ÉPHREM**



### Lampe du sanctuaire

Semaine du 9 juillet Louise  
Semaine du 16 juillet Étienne  
Semaine du 23 juillet Simone Maynard  
Semaine du 30 juillet Isabelle & Michel Leclerc

### Messe du 9 juillet à 9h00

Les membres de la Fondation Club St-Éphrem & leurs familles X Fondation Club St-Éphrem  
Thérèse Gagné X Jean-Réal Gagné  
Famille Miclette X Lucile Beaupré Miclette  
Exilda Lapierre & Wilfrid Lapointe X Jacinthe  
Défunts famille Berthiaume X Luc & Roger  
Ronald Bruneau X Assistance aux funérailles  
Jean-Noël X Louise  
Bertrand Bruneau X Fernande  
Marcel Gauthier X Assistance aux funérailles  
Evelyne Jodoin X Assistance aux funérailles

### Upton, Messe mercredi le 12 juillet à 8h30

Rachel S. Joubert X Réjane  
Manon Savoie X Assistance aux funérailles

### Dimanche le 16 juillet à 9h00

Liturgie de la parole

### Messe du 23 juillet à 9h00

Louise Leclerc X Simone Maynard  
Lise Lapalme X Francine & Michel Bernier  
Maurice Phaneuf X Andréa  
Françoise & Germain Miclette X Lucile Beaupré  
Famille Bruneau X Fernande  
Manon Savoie X ses parents  
Florence Lapierre X Assistance aux funérailles  
Annie Brasseur X Assistance aux funérailles  
Noël Mantha & Gertrude Légaré X Danielle M. & Réal Gingras  
Famille Leduc & Langelier X Françoise



Théâtre de la  
Dame de Coeur



TOURISME  
MONTÉRÉGIE

Dès le 30 juin 2023



À la tombée de la nuit, les petits et grands se retrouvent plongés au cœur des rêves de Victor où le rire, l'absurde et l'émerveillement se donnent rendez-vous.

Caroline Lepage –  
Le Journal de Montréal

L'expérience théâtrale à Upton est si différente et captivante.  
Véronique Larocque –  
La Presse

**PLAISIR SURDIMENSIONNÉ  
POUR TOUTE LA FAMILLE !**

Théâtre de la Dame de Coeur



**LOTO  
DAME DE COEUR**

Détails et billets sur  
[damedecoeur.com](http://damedecoeur.com)

« Une chance sur 400 de gagner **10 000 \$** »

TIRAGE :  
1<sup>er</sup> septembre 2023

PHANEUF

ORDRE DES  
ARTISANS



Licence: RACJ 983